

L'Aménagement du Col Agnel

Porte d'entrée physique et symbolique, le site du Col Agnel est perçu comme lieu porteur des valeurs du territoire patrimonial et touristique, paysages emblématiques et lieu chargé d'histoire. Le Département, en partenariat avec la commune de Molines en Queyras, a souhaité mettre ce site au cœur de ses politiques en lançant « l'opération grands cols ».

Si la requalification de cet espace semble simple a priori, les échecs des précédentes études montrent toute la complexité d'intervenir sur ce milieu où les usages sont parfois antagoniques. Le Parc naturel régional du Queyras a bien sûr été associé à cette démarche.

Un programme d'aménagement qui vise à mettre en défens les zones érodées et la renaturation des sentes, la réorganisation du stationnement sur le parking central et un focus sur le col, est mis en place.

Dès l'été 2015, le col Agnel a été le premier col à bénéficier d'aménagements permettant la sauvegarde de ce milieu remarquable et de ces paysages de « cartes postales »

Le programme se poursuit cet été avec notamment

- L'implantation d'une toilette sèche à proximité du Col Agnel. L'installation des toilettes sèches s'inscrit dans la politique du département des Hautes Alpes de préserver et de valoriser le site du Col Agnel. Les solutions sanitaires proposées par un système de

toilettes sèches rentrent dans cette opération puisqu'elles ne nécessitent ni eau, ni électricité et ni produit chimique. L'entretien de nettoyage et le fonctionnement sont assurés par un employé municipal.

- La création d'un petit parcours de déambulation d'une boucle de 1,1 km au départ du nouveau parking, accessible au plus grand nombre

- La réhabilitation du sentier du Col Vieux qui est très dégradé et qui nécessite des interventions conséquentes. Une première phase de mise en défens testée l'été dernier sera réitérée cet été sur les zones les plus dégradées. De plus, un changement d'itinéraire sera proposé au départ du parking afin d'engager les randonneurs sur un nouveau tracé pour rejoindre le col Vieux.

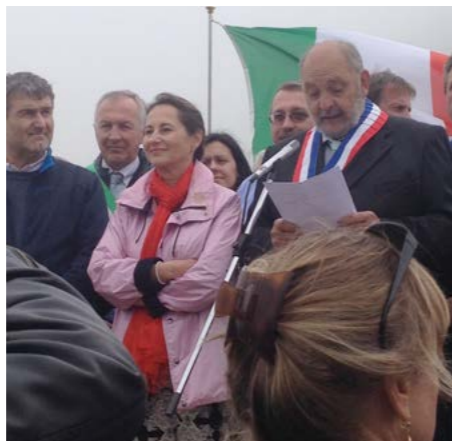
- L'aménagement d'un parking supplémentaires de 40 places : les demandes d'autorisation devraient aboutir dans le courant de l'été. Les travaux pourront débuter à l'automne après une période obligatoire de fouilles, apportant une solution de stationnement adaptée à la capacité d'accueil du site et à ses enjeux.

- Le Département et le Parc du Queyras ont décidé de reconduire cet été la présence des maraudeurs sur le site qui pourront apporter des informations tant sur la richesse naturelle du site que sur les travaux envisagés.

L'objectif final de ces aménagements étant de permettre un accès plus confortable à l'ensemble des usagers tout en favorisant l'information.

Molines, honorée par la visite de la Ministre de l'écologie, le 6 juillet 2014

Le 06 juillet 2014, Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie était au sommet du Col Agnel pour inaugurer la réserve de biosphère du Mont-Viso, labellisée par l'UNESCO. Il y avait beaucoup de monde pour l'accueillir. Autour de Francis MARTIN, Maire de Molines, on pouvait voir de nombreux élus français et italiens dont la secrétaire d'Etat italienne en charge de l'environnement



Mise en conformité des périmètres de protection des captages pour l'alimentation en eau potable

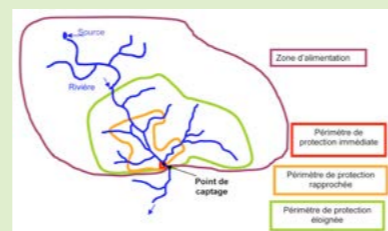
Les périmètres de protection bien-tôt réalisés

C'est une obligation de protéger tout captage servant à l'alimentation publique en eau destinée à la consommation humaine. La fonction de ces périmètres est de protéger les principales sources de la commune à savoir ; la source du Clôt du Vallon, la source de la Combe des Mares, et enfin la source de Créchant.

Après avoir obtenu, les arrêtés de déclaration d'utilité publique des 3 sources, il convenait d'établir les documents d'arpentage ayant pour objet l'identification foncière des périmètres de protection rapprochée et de protection immédiate accompagnés d'une publication au bureau des hypothèques par voie de réquisition de division.

Après une phase administrative longue et fastidieuse mais nécessaire, la prochaine étape consistera à réaliser les travaux.

Le coût de la phase « travaux » (périmètre et réfection) s'élève à 100 000 € HT, financé à 50% par l'Agence l'Eau et 30% par le département des Hautes Alpes.



Création & impression - Cally Graff Embrun - 06 33 63 75 80 - ne pas jeter sur la voie publique

le Courrier des Aigues

Numéro spécial Développement Durable - Été 2016

Bulletin d'information de la commune de Molines en Queyras



L'édito de Francis MARTIN, Maire de Molines en Queyras

Parce que nous sommes tous conscients des enjeux du développement durable, il est au cœur de notre politique municipale. Cet enjeu guide continuellement la réflexion des élus de Molines en Queyras.

Respect de l'argent public, services à la population, économies d'énergies, participation citoyenne, action sociale, développement urbain et économique compatibles avec la préservation de l'environnement, actions d'éducation et de sensibilisation.....nos politiques et nos réalisations répondent à toutes les exigences dictées par la nécessité d'un développement durable, ambitieux et partagé.

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et les nouvelles responsabilités qu'il engendre pour les collectivités locales, sont pour nous l'occasion d'inventorier ou d'analyser nos initiatives, et de réaffirmer notre engagement en construisant un plan d'actions pour les prochaines années.

Ce plan d'actions doit impérativement s'appuyer sur la prise en compte de ce que nous avons déjà réalisé, de ce qui est en cours, ainsi que de nos projets futurs.

C'est pour cela que nous avons élaboré ce courrier des Aigues spécial Développement Durable.

Prenons des exemples concrets : l'extinction de l'éclairage public éco-responsable, la mise en lumière avec une technologie Led au front de neige de la station doit permettre petit à petit la suppression des lampes au mercure, polluantes et énergivores. Un effort important a été fait dans le réseau de chaleur avec l'utilisation de la chaudière bois plus économique dans les bâtiments communaux. Nous souhaitons également réaliser un aménagement éco mobilité à Clot la Chalp avec la recharge de bornes électriques pour voitures et vélos ainsi que la réalisation d'une aire de camping-car propre.

Vous le constaterez à la lecture de ce bulletin, la richesse et la variété de ce qui a déjà été concrétisé sur notre commune en matière de développement durable attestent de notre volonté de poursuivre dans cette voie, dans le même esprit d'innovation et de solidarité.

Le développement durable est l'affaire de tous.



Zone concertée écomobilité

Une Aire sécurisée d'accueil de camping-car « propre »
Un secteur de recharge de voiture et de vélo à assistance électrique



La Commune envisage d'aménager une zone concertée et pluridisciplinaire. Cet aménagement permettra une requalification du terrain vers un développement doux. En effet, il s'agit de créer sur un espace plat de 4 000m² situé près de la station de Molines et à proximité de la zone de Clot la Chalp, une zone d'aménagement combinant sur un seul site plusieurs services éco mobilités.

Actuellement, les camping-cars s'installent de manière sauvage sur des zones protégées et non prévues. La mairie de Molines souhaite proposer un service sécurisé et environnemental. Le camping-car est le véhicule phare en terme de mobilité et de déplacement.

Installés dans des espaces non règlementés (éviter le stationnement sur la descente du Col Agnel) et non écologiques (déversement des eau usées), ils pourront profiter d'un espace paysager. Cet équipement permettra également de récupérer les eaux usées dans une fosse de recyclage.

De plus, l'atout majeur de ce projet, c'est qu'ils pourront profiter de cet espace pour se déplacer vers le centre de

Molines en empruntant un parcours, soit à pied ou soit en vélo.

Cet aménagement a une double fonction, d'une part, il respecte d'un point de vue sanitaire le traitement des eaux usées et le recyclage et d'autre part il évitera le camping sauvage récurrent et néfaste sur la descente du Col Agnel (été / hiver) dans une zone protégée « Natura 2000 ».

Dans son projet, la commune de Molines en Queyras est assistée par le Syme05 pour l'aménagement des bornes de vélos et de voitures à assistance électrique.

Avec les bornes, l'aménagement veut être le carrefour de départ des utilisations de vélo à assistance électrique vers le Col Agnel, vers Saint Véran mais également vers la vallée du Haut Guil.

Il s'agit d'un espace regroupant plusieurs aménagements répondant à la demande de la clientèle. La zone est centrée et rassemble un panel d'activités (modules, vélo, parcours santé, parcours acrobatique, luge...). L'accent fort de ce projet est la mobilité douce.

Un candélabre solaire à la Rua

La commune vient d'installer un candélabre nouvelle génération à l'entrée du village.

C'est avec l'appui technique et le soutien financier du SIEPQ Queyras (Syndicat Intercommunal d'éclairage public en Queyras), représenté par son président Michel Dechanet, que la commune a aménagé ce lampadaire solaire. La mairie affirme avec cette installation son engagement en faveur de l'environnement.

Le candélabre est situé à proximité de l'arrêt de bus de la Rua. En période hivernale et notamment le matin, les enfants étaient dépourvus de tout éclairage lorsqu'ils attendaient la navette scolaire. Grâce à ce candélabre, les enfants sont visibles et donc plus en sécurité.

C'est un éclairage nouvelle génération. Il est déjà très beau esthétiquement, de plus, il est équipé d'un système autonome grâce à sa réception solaire, et enfin il dispose d'un éclairage led, qui lui permet d'être faiblement consommateur d'énergie.

Le coût de l'aménagement est de 3 600 € dont une partie du financement est prise en charge par le SIEPQ et le restant par la commune.



Un éclairage public éco-responsable

Après avoir lancé une réflexion sur la question de l'éclairage nocturne de la commune, la mairie en partenariat avec le SIEPQ Queyras ont décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit.

Il a été décidé d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin du 20 août au 15 juin. Durant la période estivale, l'extinction se fait à minuit sans rallumage le matin. Par ailleurs l'éclairage nocturne est maintenu les nuits du 24 et du 31 décembre, ainsi que lors de certaines manifestations de villages : À Fontgillarde, le 15 août lors de la fête, ou à Molines, le 6 août également pour la fête.

Afin de fixer les horaires d'extinction, différentes contraintes ont été prises en compte, comme les horaires matinaux de ramassage scolaire.

Cette démarche d'économie d'énergie et de réduction des coûts permet de réduire au minimum les factures d'environ 30% et donne une image d'un territoire soucieux de son environnement.

La reprogrammation des horloges a été faite par l'entreprise INEO.

Le syndicat a aussi validé le lancement d'un programme de remplacement



des vieux équipements (candélabres boules, lampes à mercure) et la mise en place d'équipement à LED. Il souhaite une mise à niveau de son parc d'ici 3 à 4 ans.

La LED, éclairage privilégiée pour illuminer le front de neige

La commune en partenariat avec le SIEPQ vient de réaliser l'éclairage du front neige.

Opérationnel pour l'hiver 2016/2017, il s'agit d'éclairer le pied des pistes et le front de neige.

Soucieux de l'éclairage et afin d'éviter les lampes à mercure, la commune a mis en place des équipements à technologie LED.

Cette démarche d'économie d'énergie et de réduction des coûts va permettre de réduire la consommation et donner un éclairage optimal.

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise INEO.



Le coût de l'aménagement est de 60 000 € dont une partie du financement est prise en charge par le SIEPQ et le restant par la commune.



Chaudière Bois, l'extension de l'école raccordée au réseau chaleur

Dans le cadre de sa politique en faveur de la filière Énergie sur la commune, la mairie en partenariat avec la communauté de Communes avait réalisé il y a 6 ans une chaufferie-bois avec un réseau de chaleur d'une longueur de 65m pour le chauffage des bâtiments de la Mairie, de la bibliothèque et de l'école ainsi que d'une propriété privée. Les travaux avaient débuté en août 2008 pour se terminer pour début 2009.

Ce projet avait bénéficié du soutien de l'ADEME, de la Région, du Département et de l'Etat ainsi que de l'autofinancement de la commune de Molines et de la communauté de Communes du Queyras.

Cette chaudière d'une puissance de 120KW est alimentée par 90 tonnes de plaquettes forestières par an.

Ce réseau de chaleur se substitue chaque année à l'équivalent de 26000 litres de fioul par une énergie renouvelable. Ce qui représente une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 68 tonnes de CO2 par an. Fier de ce succès, un professionnel s'est également branché à ce réseau.

Du côté de la commune et après les wc publics, c'est l'extension de l'école qui vient d'être raccordée à ce réseau chaleur.

Poursuivant sa volonté en faveur du développement durable, ce sont près de 7 espaces publics (Mairie, Bibliothèque, Office de Tourisme, Agence postale, extension de l'école et appartements communaux) qui sont alimentés par la chaufferie bois.